Image not found or type unknown

Récupérer la provision versée à son avocat

Par **Jqs**, le **17/01/2014** à **14:42**

Bonjour,

Voilà plus un an que j'ai versé une provision à mon avocat sans jamais que ce dernier ne donne suite.

Aujourd'hui, je souhaiterais récupérer celle-ci sans délai.

Est-ce possible? Si oui, comment.

Je remercie par avance.

Par **Juriste-social**, le **17/01/2014** à **14:59**

Bonjour,

Après le versement de cette provision, votre avocat a-t-il accompli des actes pour vous ?

En toute hypothèse, si vous estimez que cette provision n'est pas due, dans un premier temps il convient de lui adressez une mise en demeure de restituer par courrier RAR.

Si vous n'obtenez pas cette restitution, alors il vous faudra saisir le batonnier de l'ordre des avocats de la ville dans laquelle votre avcoat est inscrit (procédure sur le site de l'ordre des avoacts de la ville concernée).

Par **Jqs**, le **17/01/2014** à **16:46**

Il a seulement photocopié des pièces que je lui ai fourni et n'a donné aucune suite.

Qu'en pensez-vous?

Je vous remercie pour votre réactivité.

Cordialement

Par **Juriste-social**, le **17/01/2014** à **16:51**

S'il n'a accompli aucun acte, cette provision qui est versée en "provision" d'un procès ou d'une consultation juridique doit être restituée si vous le déchargez de vous représenter.

Par **Jqs**, le **17/01/2014** à **16:54**

Pour ce faire, y a-t-il un courrier type?

Cordialement

Par **Juriste-social**, le **17/01/2014** à **17:09**

Non,

il vous suffit d'envoyer un courrier RAR dans lequel vous rappelez que vous avez versé une somme de X € à titre de provision pour X procès ou acte, qu'il n'a à ce jour accompli aucun acte et que vous le déchargez en conséquence de vous représenter et le mettez en demeure de vous restituer la somme provisionnelle sous quinzaine.

Par **Jqs**, le **17/01/2014** à **17:18**

Je vous remercie pour vos réponses éclairées.

Cordialement

Par **heleneg1**, le **21/07/2014** à **17:47**

bonjours
Je voudrais savoir si les provisions versées à un avocat font partie ou non du montant total à régler ? Nous avons gagné notre procès et notre avocat nous réclame 10% de la somme gagnée + les provisions versées ! merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés